



Indemnisation pour faute professionnelle

Par **zazizol**, le **02/01/2011** à **23:46**

Bonjour,

Mon ami a subi une opération chirurgicale (luxation du majeur droit et lésions de la paume) suite à un accident du travail. Selon le chirurgien, il devait récupérer toutes ses facultés. Depuis deux mois, mon ami reçoit des soins (pansements, puis rééducation), mais son médecin traitant ainsi que plusieurs kinésithérapeutes s'accordent tous à dire que le travail a été complètement bâclé, que la cicatrice est ignoble, et qu'il ne récupèrera certainement jamais l'usage de son doigt, et devra peut-être être amputé. Nous avons pris rendez-vous chez un autre chirurgien, mais en attendant son diagnostic, j'aimerais savoir quels sont les recours possibles face au premier chirurgien. Peut-on parler de faute professionnelle? Mon ami peut-il être indemnisé? Quelles sont les démarches à effectuer pour mettre en branle un recours juridique?

Merci beaucoup.

Par **xavlaw**, le **03/02/2011** à **21:24**

Il faut que vous en passiez par un référé expertise visant à déterminer la réalité des fautes commises.

Par suite, vous pourrez demander la liquidation de votre préjudice financier.

Demeurant à votre disposition

Cordialement

Xavier DAUSSE

Avocat